LETTRE n°24 DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES

JANVIER 2026

"L'économie sociale et solidaire : moteurs d'une économie régionale et inclusive"

Rappel :
Les conseillers du CESER votent sur les textes du CESER et non pas sur les politiques régionales.
Considérant l'équilibre global du texte du CESER et la prise en compte de nos remarques, la Cgt a **a voté pour**

Contexte

L'économie sociale et solidaire ESS est une économie à part entière et représente 14 % des emplois dans notre région soit 337.000 emplois avec une diversité des acteurs de cette économie (associations culturelles et sportives, caritatives, environnementales, banques, mutuelles, scops ; établissements associatifs sociaux et hospitaliers etc. …)

Intervention Cgt, Cfdt, Unsa, Fsu, solidaire

En 2025, l'exécutif régional a fait le choix brutal de cesser tout soutien financier direct aux acteurs de l'économie sociale et solidaire en supprimant les financements à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ESS se distingue du mode d'entreprendre classique, par son mode de gestion démocratique portant des projets au service de l'utilité sociale et d'une dynamique de développement fondée sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

Le rapport met en avant les atouts de l'ESS :

- Une économie de proximité créatrice d'emplois, de liens sociaux répondant aux besoins des territoires souvent dans le cadre d'une délégation de service public et qui pallient les manques cruels de l'état dans l'accompagnement des publics fragilisés.

- Une économie dynamique et efficiente qui peut "rapporter gros !".

- Un secteur solidaire par son mode de gouvernance (scops, coopératives…) et par la forte implication des bénévoles dans les associations et les entreprises.

- Un secteur innovant par ses modes de coopération.

Et pourtant malgré tous ces atouts, l'ESS est confrontée à certaines difficultés.

- Les complexités administratives (particulièrement dans le secteur associatif social, médicosocial et sanitaire et dans l'agriculture)
- La gestion des ressources humaines. Dans de nombreuses associations, le droit des salariés n'est pas toujours respecté. Il est souvent dû à la méconnaissance de la législation par les gouvernants, mais aussi à la pression financière qui les conduisent à faire "comme ils peuvent".

La cohabitation entre les salariés et le bénévolat n'est pas un long fleuve tranquille. Le bénévole ne doit pas remplacer le salarié au risque de considérer son engagement comme du travail gratuit. A l'inverse, le salarié n'est pas un bénévole et ne doit pas être considéré comme tel.

Le secteur de l'ESS, malgré ses valeurs affichées n'est pas toujours exempt de dérives autoritaires ou de pratiques managériales délétères. En effet, l'objet social, les statuts, et la mission d'une organisation ne peuvent garantir des organisations de travail éthiques sans une réflexion collective la construction d'outils instaurant un management participatif et une démocratie sociale au sein de ses structures.

- Le financement des associations de l'ESS repose essentiellement sur des fonds publics. La baisse drastique de ce financement aussi bien national que régional, met en danger la pérennité des associations ainsi que l'emploi de nombreux salariés qui interviennent dans différents champs professionnels et particulièrement dans ceux du secteur sanitaire social et médico-social.

Dans notre région, le désengagement du Conseil Régional n'est pas que financier. En effet, le refus d'organiser la Conférence Régionale de l'ESS qui est pourtant une obligation légale, empêche d'élaborer une véritable stratégie régionale de développement du secteur et de favoriser les coopérations avec d'autres acteurs.

L'absence prolongée d'un schéma régional de formation sanitaire et sociale, la précarisation grandissante des emplois et rémunérations entrainent une perte d'attractivité persistante de ce secteur, alors que dans le même temps, les besoins augmentent constamment notamment au regard de l'évolution de la démographie.

A la lumière de tous ces éléments, nous partageons les préconisations de la contribution. Le Conseil Régional doit prendre sa part de responsabilité car sans réponse à nos propositions et aux demandes des associations lors de leur mouvement "ça ne tient plus", c'est tout un pan de l'ESS qui risque de s'effondrer avec la disparition d'un rôle essentiel au service du lien social, de la citoyenneté et d'une société plus vivante et démocratique.

Membre CGT du Groupe de travail : Laurence Margerit

Lire l'intervention intégrale sur le site internet : www.cgt-aura.org